

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**DEMOS : fin de la période de stabilisation  
(art. 631-10 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers)**

**Paris, le 20 juin 2007**

**Dénomination sociale de l'émetteur : Demos SA**

**Nature des instruments financiers concernés : actions**

**Code ISIN : FR0010474130**

Oddo & Cie, en qualité de gestionnaire de la stabilisation dans le cadre de l'offre des actions de Demos, informe, conformément à l'article 9.3 du Règlement Européen 2273/2003 du 22 décembre 2003, qu'aucune activité de stabilisation n'a été effectuée pendant la période de stabilisation, laquelle période a débuté le 6 juin 2007 et s'est terminée le 20 juin 2007.

**Mise à disposition du prospectus**

L'AMF a apposé le visa n° 07-154 en date du 18 mai 2007 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions Demos composé :

- du document de base, enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 4 mai 2007 sous le numéro I.07-053 ;
- de la note d'opération.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès du groupe Demos, 20 rue de l'Arcade, 75008 Paris. Le prospectus peut également être consulté sur le site internet du groupe Demos ([www.demosgroup.com](http://www.demosgroup.com)) et sur le site de l'Autorité des marchés financiers (<http://www.amf-france.org>).

*Aucune copie du présent communiqué de presse ne doit être distribuée ou envoyée aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*

*Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.*

*Au Royaume-Uni, ce document n'est destiné et ne peut être remis qu'à des personnes qui sont a) des personnes autorisées qui sont des « investment professionals » ayant une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens du Financial Services and Markets Act 2000 (FSMA) et de l'Article 19 du Financial Services and Markets Act (Financial Promotions) Order 2005 (l'« Ordre ») ou b) aux « high net worth entities », « unincorporated associations » et autres personnes susceptibles d'en être légalement le destinataire entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Demos n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que*



*modifié, et Demos, n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

## **Contacts**

### **Demos**

Emmanuel Courtois  
Directeur Administratif et Financier  
[ecourtois@demos.fr](mailto:ecourtois@demos.fr)

### **NewCap.**

Agence de communication financière  
Anaïs de Scitivaux / Emmanuel Huynh  
Tél. : 01 44 71 94 94  
Fax : 01 44 71 94 90  
[demos@newcap.fr](mailto:demos@newcap.fr)